



## Compte rendu Conseil Municipal

### Séance du 24 Mars 2016

L'an 2016 et le 24 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Cugand (Salle du Conseil) sous la présidence de M. Joël CAILLAUD, Maire.

**Présents** : M. CAILLAUD Joël, Maire, Mmes : BAZIN Pascale, BESLAY Marie France, CHAUVEAU Laurence, GEAY Virginie, GELINEAU Annie, GUIMBRETIERE Arlette, MENARD Marie-Laurence, PERRAUD Anne, MM : BARON Adrien, BOUILLAUD Damien, BUCHET Guy, GODEFROY Franck, GOULETTE Jean-Pierre, HERVOUET André, LAIDI Michel, MENOY Yves  
**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : MULLER Julie à M. GOULETTE Jean-Pierre, RIVALLAND Line à M. LAIDI Michel, TURCAUD Aurélie à Mme CHAUVEAU Laurence, MM : BRETAUDEAU Fabien à M. CAILLAUD Joël, ROUCÉL Michel à M. BUCHET Guy, THOMAS Pascal à M. BOUILLAUD Damien

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 18/03/2016

**Date d'affichage** : 18/03/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BUCHET Guy

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil, M. le Maire souhaite revenir sur le drame que la Belgique a connu le mardi 22 mars, et en mémoire des victimes, par solidarité avec leurs familles et toute la nation belge, invite le Conseil à observer une minute de silence.

En ouvrant la séance, M. le Maire sollicite le Conseil municipal pour rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour dans le chapitre 5 - Travaux, et qui concerne le planning Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) fourni par le Bureau d'Etudes APAVE. Accord du Conseil municipal.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier dernier n'ayant pas fait l'objet d'observations, est adopté à l'unanimité.

#### **Objet(s) des délibérations**

M. le Maire rappelle que la préparation du budget s'est faite dans le cadre du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) et que budget est un projet ambitieux malgré la "frilosité ambiante", et qu'il a pour objectif de conforter l'attractivité tout en respectant une certaine prudence.

#### **16025 - Enveloppe des subventions**

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal verse chaque année des subventions aux associations cugandaises afin de les soutenir dans leur activité. Pour l'heure, il s'agit bien de voter une enveloppe globale, l'attribution individuelle étant votée lors d'une prochaine séance, après examen des dossiers par les commissions compétentes.

Pour l'année 2016, il est proposé d'attribuer une enveloppe globale d'un montant de 44 500 €, légèrement en hausse par rapport au compte administratif 2015. Cette augmentation s'explique par une subvention exceptionnelle à verser à l'association du Club photo pour une manifestation d'envergure et la création d'une nouvelle association culturelle "l'Étincelle" qui organise des spectacles. Cette disposition permettra également au Conseil de disposer d'une marge de manoeuvre pour accompagner des initiatives qui viendraient à se présenter durant l'année.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution d'une enveloppe globale de subventions de 44 500 €.
- PRECISE que le montant alloué à chaque association sera déterminé lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.
- MANDATE M. le Maire pour réaliser toute opération relative à ce dossier.

#### **16026 - Dotation de fonctionnement des écoles privées**

Vu la circulaire n° 2012-025 du 12 février 2012 précisant les conditions de sa mise en œuvre,

Vu les comptes d'emploi remis à M. le Maire pour l'année scolaire 2014-2015, lesquels justifient la bonne utilisation des fonds alloués,

M. le Maire rappelle que, dans le cadre du contrat d'association passé avec les écoles Saint Michel-Jeanne d'Arc à la commune de Cugand, le versement de la dotation pour participer au coût de fonctionnement s'établit comme suit :

- Effectif retenu = Effectif à la rentrée de septembre 2015 + 50% de l'effectif à la rentrée de janvier 2016 - effectif non résident sur la commune. Pour l'année 2015-2016, l'effectif retenu est de 181 élèves (total de 195,5) contre 182 élèves en 2014-2015.

Il précise par ailleurs que :

- le coût d'un élève à l'école publique pour l'année 2015 est de 649,87 €/élève, coût qui a augmenté du fait d'une diminution sensible des effectifs (- 15 élèves). Si tel n'avait pas été le cas, ce coût serait de l'ordre de 610 à 615 €/élève.
- la dotation 2015 versée à l'OGEC, organisme gestionnaire des écoles privées, était de 109 206 € et représentait 600 €/élève

Prenant en considération ces éléments, M. le Maire propose de porter la dotation 2016 à 111 300 €, soit 615 €/élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la dotation proposée aux écoles privées
- DIT que le montant de la dotation 2016 s'élèvera à 111 300 € soit 615 €/élève.
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération relative à ce dossier.

#### **16027 - Subvention au CCAS**

M. le Maire rappelle que l'exercice de la compétence sociale est confié au Centre Communal d'Action Sociale, organisme public qui dispose de son propre budget.

A ce titre il lui revient l'aide et le secours apportés aux administrés qui pourraient rencontrer des difficultés ponctuelles ou durables. Son action est conduite en lien avec les travailleurs sociaux, le tissu associatif local et vient en relais des solidarités de proximité qui peuvent exister sur la commune.

Afin de mener à bien ses missions d'accompagnement social et de mise en œuvre d'évènements à l'intention de différents publics, le CCAS dispose d'un budget spécifique, alimenté pour une grande partie par la subvention versée par la commune.

Au vu de la réalité 2015, M. le Maire propose que l'enveloppe de 4 000 € soit reconduite pour l'année 2016.

M. Goulette propose que les comptes du CCAS soient connus de tous car c'est un sujet important et que cette structure demeure pour lui "une nébuleuse".

M. le Maire répond que c'est une entité à part entière, sous la présidence de M. le Maire et gérée par des membres élus par le Conseil municipal, et qui a son propre budget. Mme Guimbretière rajoute que l'opposition y est représentée par Mme Muller et qu'il peut donc avoir tous les renseignements sur son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE le versement d'une subvention au CCAS pour un montant de 4 000 € pour l'année 2016.
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et effectuer toute opération liée à ce dossier.

**16028 - Vote des taux d'imposition**

M. le Maire rappelle que préalablement au vote du budget, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'évolution des taux communaux : taxe d'habitation et taxes foncières bâti et non bâti. Comme évoqué lors du Débat d'Orientation budgétaire qui s'est tenu le 29 janvier dernier, sont proposées une augmentation de 2% du taux de la taxe d'habitation et 3% du taux de la taxe sur le foncier bâti pour l'année 2016.

Cette augmentation permettra de :

- compenser partiellement la baisse des dotations de l'Etat
- maintenir une capacité d'autofinancement des programmes d'investissement

Cette évolution, à prendre en considération avec l'élargissement de l'assiette des valeurs locatives, permettra à la commune une progression des ressources estimée à 40 838 € visant à compenser partiellement la baisse des dotations de l'Etat. L'impact estimé de cette augmentation des taux est de 4,90 €/habitant.

Par ailleurs, et pour information, il est précisé que malgré cette augmentation, les taux de la commune demeurent inférieurs à la moyenne intercommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE l'augmentation des taux de 2% pour l'année 2016 pour la taxe d'habitation et 3% pour le foncier bâti
- DIT que les taux communaux 2016 seront les suivants :
  - o Taxe d'habitation : 15,30 %
  - o Taxe foncière bâti : 14,73 %
  - o Taxe foncière non bâtie : 40,13 %
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération relative à ce dossier.

**16029 - Budget général - Vote du budget primitif 2016**

Après le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 28 janvier 2016, le Conseil municipal doit se prononcer sur le budget général.

M. le Maire donne la parole à M. Adrien Baron, Adjoint aux finances, lequel présente les grandes masses budgétaires à l'appui des documents transmis. Il commente les recettes et dépenses de fonctionnement de même que les grands programmes d'investissement proposés pour l'exercice ainsi que les financements correspondants.

Il est précisé que pour les recettes de fonctionnement :

- les recettes fiscales constituant 33% du budget sont la principale ressource de la commune et que l'augmentation des taux représente un total de 22 300 € (habitants + entreprise)
- l'allocation compensatrice est versé par la Communauté de communes en reprenant le solde entre les recettes et les charges transférées et que pour 2016, elle fait l'objet d'une revalorisation de 193 000 € suite aux accords passés en 2012 entre la commune et la communauté de communes en lien avec l'arrivée de MC France
- les prestations de service ont pour origine l'ensemble des activités périscolaires
- les revenus d'immeubles proviennent des locations sur les ateliers relais, gîtes, logements et salles communales. Les loyers de l'entreprise MPC n'ont pas été prévus pour 2016.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont en diminution par rapport à 2015 en raison :

- des charges transférées à la communauté de communes (informatique et téléphonie en 2016)
- une diminution des charges financières avec le remboursement des emprunts
- un recours aux emplois aidés
- un raisonnement des autres charges au plus juste

Mme Geay demande des explications sur la contribution de la commune au FNGIR. M. le Maire précise que cette contribution est en lien avec la réforme de la taxe professionnelle remplacée par la CTE (Contribution Territoriale des Entreprises). Cette réforme a eu pour objet de changer les bases de calcul avec comme conséquence pour les communes qui connaissaient un développement économique (ce qui était le cas de Cugand sur la période 2010-2011) le reversement des sommes perçues en surplus de l'année de référence. Ce surplus alimente un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) qui est redistribué aux communes qui avaient perdu des ressources au cours de la même période. Le paradoxe vient que cette péréquation ne prend pas en compte la richesse réelle des communes.

M. Goulette demande des précisions sur les chapitres suivants :

- ligne 60631 : il s'agit d'une inversion de compte concernant l'électricité de l'école Jean Moulin pour 40 000 €, mis en ligne 60631 au lieu de 60612. Cette modification a été prise en compte et n'engendre pas d'écart
- ligne 6236 : catalogues et imprimés. L'augmentation de la somme par rapport à 2015 s'explique par le retour de

l'édition du bulletin après chaque séance au lieu d'un par trimestre.

- ligne 6284 : redevances pour services rendus. A la demande de la Trésorerie, l'affectation du compte a été modifiée, soit le 6284 au lieu du 637. Il s'agit de la taxe des ordures ménagères.
- ligne 6161 : primes d'assurance. Celle-ci correspond à la ligne 6168 de 2015

Après cette présentation, M. le Maire soumet à délibération du Conseil municipal le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement 2 814 144,00 €
- section d'investissement 2 075 932,67 €

Le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 voix contre :

- APPROUVE le Budget primitif du budget général :
- par chapitre pour la section de fonctionnement
- par opération pour la section d'investissement
- article par article pour les opérations financières de cette même section.

#### **16030 - Budget assainissement - Vote du budget primitif 2016**

Second budget après le budget général, celui-ci est alimenté par la redevance assainissement d'un montant de 1,18 €/m<sup>3</sup> (121 000 €) pour la part communale et de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) due lors du raccordement.

En investissement, ce budget intègre pour 2016 les coûts d'assainissement en cours à hauteur de 563 767 € TTC, lesquels sont financés à hauteur de 40%M par l'Agence de l'Eau.

M. Laïdi interroge M. le Maire sur l'avenir du SIA. Ce dernier lui répond que, par un courrier de M. le Préfet, dans le cadre de la loi NOTRE qui donne la compétence aux Communautés de communes, sa dissolution était actée à l'horizon 2020.

Deux hypothèses pourraient alors exister :

- le fonctionnement reste le même, la compétence est assurée par la Communauté de communes Terres de Montaigu (la station se trouve sur son territoire) qui passe une convention avec la Communauté de communes de la Vallée de Clisson,
- les 2 communes se séparent de manière à respecter les limites territoriales de chaque communauté de communes d'appartenance, se posera alors la question de l'évolution des équipements existants et des compensations à raisonner.

M. le Maire soumet à délibération du Conseil municipal le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement 227 323,00 €
- section d'investissement 924 739,27 €

Le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 voix contre :

- ADOPTE le Budget primitif 2016 du budget assainissement

#### **16032 - Budget zones économiques - Vote du Budget primitif 2016**

Ce budget qui enregistre en recettes les ventes de parcelles disponibles et en charge les travaux qui y seraient imputables reste identique à celui de 2015, car aucun projet n'est envisagé à ce jour.

M. le Maire soumet à délibération du Conseil municipal le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement 766 649,35 €
- section d'investissement 1 383 466,49 €

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions :

- ADOPTE le Budget primitif 2016 du budget zones économiques

#### **16031 - Budget réserves foncières - Vote du budget primitif 2016**

La réserve foncière constituée de 2003 à 2005 permet d'anticiper les besoins de la commune. C'est un budget de stock et aucune opération n'est prévue durant l'année 2016. La réserve foncière actuelle est de 46,4 ha.

M. le Maire soumet à délibération du Conseil municipal le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement 270 919,00 €
- section d'investissement 386 026,66 €

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions :  
- APPROUVE le Budget primitif 2016 du budget réserves foncières :

#### **16033 - Budget zone tertiaire des Chaunières - Vote du budget primitif 2016**

Ce budget qui enregistre en recettes les ventes de parcelles disponibles et en charge les travaux qui y seraient imputables reste identique à celui de 2015, car aucun projet n'est envisagé à ce jour.

M. le Maire soumet à délibération du Conseil municipal le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement 152 724,00 €
- section d'investissement 193 377,15 €

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions :  
- ADOPTE le Budget primitif 2016 du budget zone tertiaire des Chaunières :

#### **16034 - Budget lotissement du Clos du Bordage - Vote du budget primitif 2016**

Celui-ci va se clôturer en 2016, avec un déficit qui avoisinera les 17 000 €.

M. le Maire soumet à délibération du Conseil municipal le budget qui est arrêté à :

- section de fonctionnement 17 000,00 €
- section d'investissement 0,00 €

Ce budget fait état d'un déficit prévisionnel de 17 000 €, repris par le budget général.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions :  
- ADOPTE le Budget primitif 2016 du budget du lotissement du Clos du Bordage

#### **16035 - Budget lotissement la Palaise - Vote du budget primitif 2016**

Le budget de ce futur lotissement a été ouvert en vue de permettre les études et les premiers travaux pour une commercialisation en 2017.

M. le Maire soumet à délibération du Conseil municipal le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement 724 400,00 €
- section d'investissement 728 800,00 €

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions :  
- ADOPTE le Budget primitif 2016 du budget lotissement la Palaise

#### **16036 - Budget lotissement la Violette - Vote du budget primitif 2016**

Celui-ci est prévu s'équilibrer avec une vente des lots sur la base de 64 € HT/m<sup>2</sup>. A ce jour, il reste 3 lots à vendre.

M. le Maire soumet à délibération du Conseil municipal le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement 343 340,00 €
- section d'investissement 290 160,00 €

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions :  
- ADOPTE le Budget primitif 2016 du budget lotissement la Violette

#### **16037 - Lotissement de la Violette : avenant au marché de travaux**

M. le Maire informe que dans le marché initial du lotissement de la Violette, une desserte qui n'a pas été prévue est nécessaire pour faciliter l'accès au lot n° 3 de ce lotissement.

Le coût de ces travaux ainsi que le branchement d'eaux pluviales correspondant s'élèvent à 6 072,50 € HT.

Ce qui implique un avenant au marché comme suit :

- Lot n° 1 : travaux de terrassement, voirie assainissement EU/EP - Entreprise Girardeau TP
- Montant initial : 102 833,00 € HT
- Avenant n° 1 : 6 072,50 € HT
- Nouveau montant : 108 905,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de conclure l'avenant n°1 au marché de travaux du lotissement de la Violette aux conditions présentées ci-dessus.
- AUTORISE M. le maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

#### **16038 - Lotissement de la Violette : vente d'un délaissé communal**

M. le Maire rappelle que la composition du lotissement de la Violette a amené à signer un PUP (Projet Urbain Partenarial) avec les voisins qui créent 2 lots privés (en lieu et place des garages). Le tracé de la rue avec à son extrémité une zone retournement se traduit par un délaissé communal d'une surface de 112 m<sup>2</sup> qui pourrait être intégré dans l'un des deux lots privés.

Le service des Domaines consulté a évalué ce bien à 600 € HT net vendeur.

Considérant que cette parcelle n'a pas d'utilité majeure pour la commune, M. le Maire propose de céder cette parcelle pour la valeur précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la vente de la parcelle AM 547 d'une superficie de 112 m<sup>2</sup> pour un montant de 600 € HT
- MANDATE M. le Maire pour effectuer toute opération afférente à ce dossier

#### **16039 - Lotissement la Palaire : mission d'assistance d'ouvrage bureau d'Etudes Axénergie**

M. le Maire informe que le futur lotissement de la Palaire prévu pour 2017 se conduit avec le concours du bureau d'études de la Communauté de communes. La commune sollicite également la participation du bureau d'études Axénergie, comme cela avait été le cas pour les précédents lotissements.

Cette prestation consiste en :

- une tranche ferme : réalisation des études solaires et d'environnement pour un coût de 1 800 € HT
- une tranche conditionnelle :
  - conseils aux futurs accédants sur la base de 100 € HT par rendez-vous
  - une éventuelle réunion publique en soirée pour un coût de 330 € HT

Le coût global est estimé entre 8 500 € et 9 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision de solliciter le bureau d'études Axénergie pour une prestation estimée entre 8 500 € et 9 000 € HT.
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document relatif à cette opération

#### **16040 - Personnel communal : emplois saisonniers et création de contrats d'engagements éducatifs pour le centre de loisirs de juillet**

M. le Maire fait état de la nécessité de recourir à des emplois saisonniers dans trois services pendant la saison estivale. Il s'agit :

- Des services techniques : 1 emploi
  - motif du recours à un agent contractuel : alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984,
  - durée du contrat : 2 mois à temps complet (remplacement durant les congés d'été)
  - nature des fonctions : agent d'entretien
  - niveau de recrutement : Adjoint Technique Territorial de 2ème classe
  - niveau de rémunération : SMIC
- De l'encadrement des visites et de l'animation autour du Moulin à Foulon : 1 emploi
  - motif du recours à un agent contractuel : alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984,
  - durée du contrat : 6 mois à temps complet
  - nature des fonctions : animateur/guide de visite et entretien du site
  - niveau de recrutement : Adjoint Technique Territorial de 2ème classe
  - niveau de rémunération : SMIC
- Des emplois dans le cadre d'engagement éducatifs pour le centre de loisirs de juillet : 5 à 7 emplois

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le centre aéré du mois de juillet pour les 3-11 ans a été repris par la commune suite à la cessation d'activité de l'association "Joie et Plein Air". Pour l'organisation de ce dernier, il s'avère nécessaire de recruter des animateurs. Leur nombre sera fonction du nombre d'inscriptions et des

règlementations en vigueur, l'ensemble étant raisonné en fonction du besoin. Au regard de la fréquentation 2015, une équipe de 5 à 7 animateurs est nécessaire et leur embauche se fera dans le cadre de contrats d'engagements éducatifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'emplois saisonniers tels que présentés ci-dessus
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération se rapportant à la présente décision

#### **16041 - Cession à la commune d'un passage indivis au Port-sur-Mer**

M. le Maire informe que dans le cadre des travaux d'assainissement au Port-sur-Mer, un passage privé indivis complexifie à la fois les travaux et les coûts pour les co-proprétaires. Pour faciliter et simplifier les choses, la commune propose d'acquérir ce passage pour l'euro symbolique afin d'y réaliser les travaux d'assainissement. Il s'agit des parcelles AM 522, AM 524, AM 506 et AM 515 d'une superficie totale de 328 m<sup>2</sup>

Les coûts de cession (géomètre + frais de notaire) seront à la charge des deux cédants, M. GUILLOU David et Mme VETAULT Virginie au 5 bis le Port-sur-Mer et M. COLIN Alban et Mme GRIMAULT Clara au 5 ter le Port-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession pour l'euro symbolique des parcelles AM 522, AM 524 et AM 506 afin d'y réaliser les travaux d'assainissement
- MANDATE M. le Maire pour effectuer toute opération afférente à ce dossier

#### **16042 - Convention d'entretien entre le département de la Vendée et la commune du plateau au carrefour des RD 763 et 77**

M. le Maire rappelle que les routes départementales font l'objet d'un entretien par le département sauf lorsque la collectivité réalise des aménagements spécifiques, comme c'est le cas avec le plateau de surélévation situé au carrefour de la rue de la Pénissière et de la rue Jean Moulin.

Dans ce cas, il appartient à la commune de l'entretenir et il convient donc de signer une convention dans ce sens avec le département.

Cette convention définit les modalités d'entretien et la répartition des charges pour chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention d'entretien entre le département et la commune pour le plateau de surélévation au croisement des RD 763 et 77
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention

#### **16043 - Agenda d'Accessibilité Programmée**

M. le Maire rappelle que la commune a sollicité le Bureau d'Etudes APAVE pour le dossier de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics pour personnes à mobilité réduite, afin de répondre aux exigences de l'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation, et d'établir un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

L' APAVE a fourni les informations nécessaires à l'instruction de cette demande et le Conseil municipal doit se prononcer sur l'échéancier et les priorités données sur les 6 années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport final présenté par l'APAVE
- ACCEPTE l'Ad'AP tel que joint en annexe

#### **Questions diverses :**

##### 1- Présentation esquisse d'aménagement du centre bourg

Après le dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 14 mars, M. le Maire présente les grands principes arrêtés, à la base du schéma directeur d'aménagement du centre bourg. Il précise par ailleurs qu'une réunion publique d'information à l'intention de l'ensemble de la population aura lieu le 28 avril et que le schéma directeur d'aménagement sera soumis à délibération du Conseil municipal lors de la séance du 19 mai 2016.

##### 2- Changement d'imprimeur pour le bulletin municipal

Quelques difficultés rencontrées avec l'actuel imprimeur ont amené à rechercher un autre prestataire. Au-delà du coût de la prestation, la proximité et la réactivité ont été les 2 critères pris en considération pour retenir le candidat.

### 3 - Projet médiathèque

La réunion avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Conseil Départemental a permis de faire un point sur ce projet et de définir les étapes permettant de bénéficier des aides financières. Pour l'heure, il s'agit de raisonner le projet culturel, ce à quoi vont s'employer conjointement la commission culture du Conseil et l'association bénévole gestionnaire de la bibliothèque. Pour ce faire, et de manière à s'enrichir d'expériences, des visites de médiathèque récentes sont programmées prochainement.

### 4 - Accueil migrants

M. le Maire informe le Conseil du mail qu'il a adressé à Mme la Directrice départementale de la Cohésion Sociale pour faire part de ses interrogations après l'intention exprimée par la commune le 23 septembre dernier d'accueillir une famille de migrants dans une maison propriété de la commune. Sans information depuis et alors que d'autres besoins existent sur la commune et après une réunion du CCAS le 15 mars dernier, était remise en cause la proposition faite.

En retour le 21 mars, la Directrice a précisé qu'elle en informait l'échelon national et a fait part de sa compréhension en précisant que dans le cadre de ce dispositif, à ce jour seules 2 personnes avaient été accueillies en Vendée.

#### Questions écrites de M. Laïdi (Conseiller opposition) :

- Accueil nouveaux arrivants, les conseillers municipaux de l'opposition n'ont pas été invités

*Réponse* : cette année, seul le bureau municipal était présent (Maire + adjoints) pour éviter la représentativité en surnombre... Question qui sera réexaminée à l'avenir.

- Planification des dates de Conseil municipal 6 mois à l'avance

*Réponse* : c'est assez difficile au regard de l'actualité, proposition est faite d'arrêter les dates des 2 prochaines séances, en gardant à l'esprit qu'en fonction des impératifs ou des circonstances, une modification sera toujours possible.

- Hucheloup : dalle béton reconstruite

*Réponse* : l'incendie qui est survenu en 2014 sur un bâtiment de plus de 2000 m<sup>2</sup>, après demande d'un certificat de démolition, a été détruit. Cependant, à la base la dalle béton qui n'apparaissait pas à l'origine a été sauvegardée et renouvelée, elle permet aussi l'accès aux bâtiments situés à l'arrière et conservés. N'ayant pas d'autres informations sur le sujet, des précisions seront demandées au propriétaire du site.